

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 06 Juillet 2023**

**Membres présents : 9**

**Membre excusé : 1 FARNY Maud (procuration à BILLOD-MOREL Christian)**

**Membre absent : 0**

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 26 Juin 2023*
  - *Choix du prestataire de déneigement*
  - *Forêt – travaux sylvicoles 2023*
  - *Déclaration d'intention d'aliéner*
  - *Affaires diverses*

**1. Approbation du compte rendu du 26 Juin 2023**

Il est précisé que les indemnités des adjoints n'ont pas été modifiées ; les montants alloués aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> adjoints restent identiques et conformes à la décision de 2020.

Suite à la décision modificative liée à l'augmentation des taux d'intérêt, Monsieur Simonin a contacté la banque (CDC) avec qui la commune est liée pour les travaux de voirie et réseaux de 2015, avec un taux indexé sur le livret A. Le prêt actuel a un taux révisable équivalent à 1% de plus que le taux du livret A (soit 4 % actuellement).

Il étudie le dossier afin de savoir s'il est envisageable et préférable de racheter ce prêt qui court encore jusqu'en 2056.

**2. Choix du prestataire de déneigement**

5 entreprises de déneigement ont été consultées.

2 entreprises ont donné une offre recevable : André Tous Services de Les Grangettes et BTP Loiget Lonchamp de Bulle.

La commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet, a noté les offres reçues. Monsieur le Maire explique comment la commission a procédé pour noter ces 2 sociétés, selon les critères définis lors de la consultation (60 points pour le prix et 40 points pour la qualité).

La société André Tous Services obtient 99.94 points et se classe 1<sup>ère</sup>.

La société BTP Loiget Lonchamp obtient 76.24 points et se classe 2<sup>o</sup>.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité (Monsieur André Joël ne participe pas au vote), la proposition de la commission et retient la société ATS pour effectuer le déneigement.

Il décide de retenir la proposition d'un forfait fixe annuel et un tarif horaire.

Une rencontre aura lieu avec ce prestataire pour « faire le tour » de la commune.

**3. Travaux sylvicoles 2023**

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il avait demandé à l'agent ONF d'intervenir en séance pour présenter les différents travaux sylvicoles à réaliser en 2023. Celui-ci ne pouvait pas être présent ; le rdv est reporté à l'automne.

Le programme des travaux consiste à de l'entretien parcelle 3, des plantations parcelles 4, 5, 9 et 11 et une piste forestière parcelle 24.

**4. Déclaration d'intention d'aliéner**

Vente des consorts Bearzi/Paulin, 9 Chemin du pâtre à Monsieur Bearzi Eric : la commune ne préempte pas.

## 11. Affaires diverses

- Pour rappel, la commune de St Point Lac a endommagé la balayeuse appartenant à la commune. Les frais de réparation s'élèvent à 889.46 €. Ce montant sera réglé par la commune à l'entreprise Coste et refacturé à la commune de St Point Lac, conformément à la convention de mise à disposition. Accord du conseil.
- Aires de jeux : un rdv est fixé avec la société Kompan pour l'établissement d'un nouveau devis.
- Demande d'un devis à la société Minary pour le remplacement des serrures des portes de la salle polyvalente.
- Surveillance des plages du 5 juillet au 27 août 2023. La plage des Grangettes ne sera pas surveillée le mardi et le mercredi du fait d'un manque de surveillant de baignade.
- Dans le cadre de la compétence Mobilité prise par la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs, celle-ci a mis en place, du 10 juillet au 20 août, une navette gratuite entre Métabief et Malbuisson. Cette navette desservira les communes de Métabief, Les Hôpitaux Neufs, Saint Antoine, Malbuisson, Labergement Ste Marie, Rochejean et Les Longevilles Mont d'Or. Communication à faire en mairie et sur la page facebook de la commune.
- Un livre sur le lac de Saint-Point sera édité prochainement. Chacun peut d'ores et déjà le réserver en bénéficiant d'un tarif préférentiel de 39 € jusqu'au 20 septembre 2023.
- Organisation de l'arrosage des fleurs de la commune pendant la période de congés de l'employé communal.
- Les co-proprétaires du carré de l'habitat seront convoqués en mairie suite à l'abattage d'arbres dans une zone protégée (PLU).  
Il est envisagé d'établir un document rappelant aux nouveaux habitants qu'il est nécessaire de faire une demande avant tous travaux ou aménagements.
- Compte-rendu de la commission Economie de la communauté de communes.
- Ecole/périscolaire : les travaux d'extension de l'école ont débuté début juillet.  
Concernant le périscolaire, Du fait d'un problème de recrutement de personnel, Familles Rurales a bloqué les inscriptions aux 50 premières demandes, ce qui laisse environ 20 familles sans solution pour la rentrée 2023.  
Les élus des 4 communes sont favorables à répondre à toutes les demandes et ont demandé à Familles Rurales d'ouvrir des accueils de loisirs pendant les vacances d'été. Ceci permettra d'augmenter le temps de travail du personnel recruté et donc d'avoir des postes plus attractifs.

La séance est levée à 22 H 00  
Les Grangettes, le 07 juillet 2023

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

